

# LA FICHE PRATIQUE INSTALLATION LIBÉRALE

## 1 Assurance RCP

- Les professionnels de santé doivent **obligatoirement** avoir une assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (RCP)** couvrant l'ensemble des actes qu'ils pratiquent.

! Elle est obligatoire pour vous inscrire au tableau de l'Ordre.

La MACSF propose une RCP avec protection juridique dédiée aux professionnels de santé.

## 2 Inscription au Conseil de l'Ordre

- Contactez le **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE** des chirurgiens-dentistes de votre **lieu d'exercice** (ou de votre lieu de résidence lors d'un remplacement) qui vous délivrera une **attestation d'inscription** à présenter à l'Assurance Maladie. Un **identifiant RPPS** vous sera attribué ainsi que votre **Carte de Professionnel de Santé (CPS)**.

## 3 Affiliation à la CPAM

- Contactez la **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)** de votre **lieu d'exercice** (ou de votre lieu de résidence lors d'un remplacement) pour connaître les **documents nécessaires** à la **DÉCLARATION** et l'**ENREGISTREMENT** de votre activité libérale auprès de l'Assurance Maladie. Vous êtes affilié au régime des assurances maladies des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés (PAMC).





## 4 Immatriculation à formalités entreprises

- Votre **DÉCLARATION UNIQUE D'ACTIVITÉ** se fait directement en ligne : [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr)  
Elle doit être faite au plus tard dans les 8 jours suivant le début de votre activité professionnelle. Les formalités en lien avec les administrations concernées (URSSAF, INSEE...) sont effectuées via ce guichet unique.

## 5 Affiliation à la Caisse autonome de retraite (CARCDSF)

- L'adhésion à la **CARCDSF** est obligatoire. Elle prend effet au 1er jour du trimestre civil suivant le début d'activité.  
Pour en savoir plus, consultez le site : [carcdfs.fr](http://carcdfs.fr)

## 6 Autres formalités

- Ouverture d'un compte bancaire dédié ou professionnel.
- Prendre un **contrat de prévoyance** pour assurer un éventuel arrêt de travail.
- Souscrire une **complémentaire santé** pour couvrir vos frais de santé.



Appli mobile



**32 33**  
Service gratuit  
+ prix appel



[macsf.fr](http://macsf.fr)

Prendre rendez-vous



Visuels réalisés à l'aide de l'IA

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - Société d'Assurance Mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 90600 - 92919 LA DEFENSE CEDEX MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIRET 343 973 822 00038 - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 90600 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - Etablissement secondaire - 1 rue Brunel - 75017 PARIS - 343 973 822 RCS PARIS - SIRET 343 973 822 00046 MACSF prévoyance - SIREN 784 702 375 - MACSF assurances est mandataire exclusif en opérations de banque de MACSF financement - SIREN 775 665 631 - N°ORIAS 130 04 099 - Sociétés d'Assurances Mutuelle - Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.